FORMATION D'ECO-CONSEILLER - MASTERE SPECIALISE
'ECO-CONSEILLER : ANALYSE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT'
Promotion XXIV - année 2011/2012

Fiche technique : la mission professionnelle

Objectifs

La mission professionnelle a pour but de placer l'éco-conseiller en formation en situation de réaliser une mission de conseil en environnement en situation réelle d'activité professionnelle : étude, diagnostic, action de gestion, d'aménagement, d'information ou de sensibilisation relative à l'environnement et / ou au développement durable, permettant la mise en application des connaissances acquises durant la formation et l'apprentissage des pratiques professionnelles.
Cette mise en situation s'effectue dans une structure d'accueil choisie par le stagiaire.

Conditions de réalisation

Le contenu et les modalités de réalisation de la mission professionnelle sont négociés entre l'organisme proposant la mission et le stagiaire ; cette discussion préalable donne lieu à la rédaction d'un document de définition de la mission (avant-projet).
Une convention de stage est signée entre l'organisme d'accueil, ECO-Conseil et le stagiaire en formation après validation de l'avant-projet par l'ensemble des parties.
Durant le déroulement de la mission, ECO-Conseil assure l'encadrement pédagogique du stagiaire qui bénéficie des compétences du réseau professionnel des éco-conseillers.

Evaluation

Le travail réalisé est évalué par le directeur de stage.
Ce travail donne également lieu à la rédaction d'un mémoire et à une présentation devant un jury lors d'une soutenance comptant pour l'évaluation finale et l'attribution du titre d'éco-conseiller et, le cas échéant, du Mastère spécialisé « Eco-conseiller : analyse et gestion de l'environnement ».

Calendrier

La durée de la mission professionnelle est de 4 mois et demi. Elle débute mi-mai pour se terminer début octobre (en principe : du 14 mai au 27 septembre 2012).
Durant le mois de juillet, une semaine est consacrée au regroupement de l'ensemble des stagiaires en formation et de membres de l'équipe pédagogique.

Coût

Différentes possibilités de rémunération du travail réalisé peuvent être envisagées :

- le stagiaire perçoit une indemnité de stage,
- l'organisme d'accueil participe au financement de la formation du stagiaire,
- l'organisme d'accueil propose des avantages en termes de logement, d'indemnisation des déplacements, des repas...